

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4805**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4805**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) dans le cadre de la requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie à Saint Germain au Mont d'Or.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de 2009-2014 dans le cadre de la politique "Développer la métropole des savoirs - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains."

Par délibération n° 2012-2690 du 9 janvier 2012, le Conseil de communauté a voté l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour un montant total de 235 000 € TTC, pour les études techniques préalables et de conception ainsi que les régularisations foncières pour la requalification de l'avenue de la paix et de la place de la mairie (ex-place du 11 novembre 1918),

Par délibération n° 2013-3911 du 27 mai 2013, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement en entretien de voirie sur les opérations n° 0P09O2680 et n° 2P09O2680 pour un montant de 1 843 000 € TTC au budget principal en dépenses et 102 000 € HT au budget annexe de l'assainissement en dépenses.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 6 septembre 2013 en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 novembre 2013, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Eurovia Lyon pour un montant de 785 328,86 € HT, soit 939 253,32 € TTC (solution variante).

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) dans le cadre de la requalification de l'avenue de la Paix et de la place de la Mairie à Saint Germain au Mont d'Or, et tous les actes y afférents avec l'entreprise Eurovia Lyon pour un montant de 785 328,86 € HT, soit 939 253,32 € TTC (solution variante).

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2680, le 27 mai 2013 pour un montant de 1 843 000 € TTC au budget principal en dépenses et 102 000 € HT au budget annexe de l'assainissement en dépenses sur l'opération n° 2P09O2680.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.